

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2ème année*
Enseignant responsable : Jacques Fialaire

Durée de l'épreuve : 2h
Documents autorisés : *aucun*

UE T443C-- : pré-professionnalisation « MS »
EC T443C1- : Droit des collectivités territoriales

Vous traiterez au choix l'un des deux sujets suivants :

1. Commentaire de texte

Commentez ce texte de Thomas Frinault, maître de conférences en science politique à l'Université de Rennes 2 (article paru dans la revue *Pouvoirs locaux*, N°93 II/2012, p.79) :
« L'un des éléments de caractérisation des collectivités territoriales françaises tient à la généralité de leur vocation au sein d'un territoire que leur procure le bénéfice de la clause générale de compétences. Celle-ci se définit selon J.-F. Lachaume, comme :

« l'aptitude juridique reconnue, par la loi ou la Constitution, à une catégorie de collectivités territoriales pour connaître des affaires d'intérêt général ayant un rapport étroit avec leur territoire et leur population et pour prendre des décisions à leur égard, à l'exception de celles pour lesquelles un texte prévoit qu'elles relèvent de l'Etat, d'une autre collectivité territoriale ou d'un établissement public ». (Jean-François Lachaume, *L'administration territoriale*, LGDJ, 1997, p.107)

2. Fiche de jurisprudence

Vous composerez une fiche de jurisprudence à partir du jugement suivant :

Tribunal administratif de Montreuil, 24 mars 2011, Monsieur D., requête n°1008019

Sur les conclusions à fin d'annulation :

Considérant qu'aux termes de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales :
« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. (...) Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ; (...) Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant

tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été constitués ».

Considérant qu'il résulte de ces dispositions que les comités qu'elles prévoient n'ont qu'un rôle purement consultatif et qu'il n'appartient qu'au conseil municipal de se prononcer, le cas échéant, sur l'exclusion d'un membre d'un comité consultatif ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier qu'un conseil des sages a été créé par une délibération du conseil municipal de la commune de Vaujourn, en date du 28 septembre 2009 ; que le 14 avril 2010, une réunion extraordinaire du conseil des sages a été convoquée au cours de laquelle a été votée l'exclusion de M. D., pour manquement à son devoir de réserve ; qu'il résulte de ce qui a été dit précédemment que, dans ces conditions, le requérant est fondé à soutenir que la décision du conseil des sages est entachée d'incompétence et ne peut, dès lors, qu'être annulée ;

(...)

Décide :

La décision du 14 avril 2010 du conseil des sages excluant M. D. est annulée.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 2^e semestre

Année d'études : L2 *pré-pro ES*
Enseignants responsables : S. Dorel

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UEC T442C-- : *pré-professionnalisation « ES »*
EC T444ES1 : *adaptations neuromusculaires à l'entraînement*

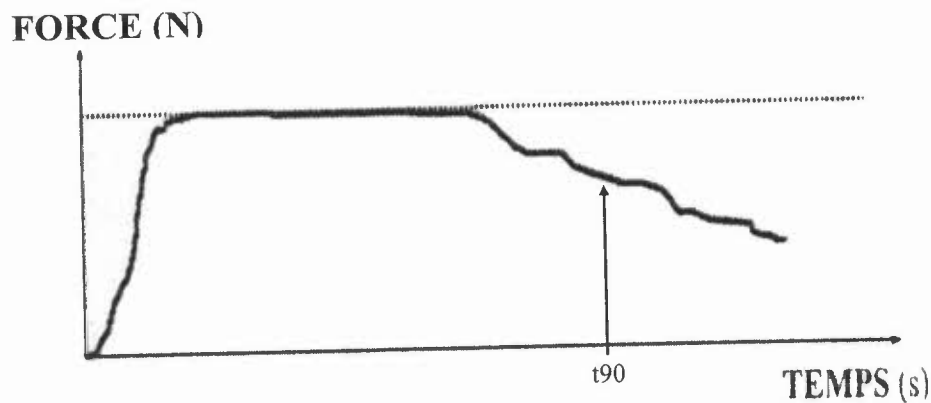
Vous traiterez la partie CM (questions) et TD (exercices) sur deux copies séparées.

Questions (/12) :

- 1) Expliquez comment évoluent les qualités de force et puissance maximales au cours du vieillissement? Quelles en sont les causes principales? (3 points)
- 2) Quelles sont les grandes préconisations à respecter lorsque l'on souhaite mettre en place un programme de renforcement musculaire chez l'enfant ? (2 points)
- 3) Donnez une définition de l'électromyographie de surface (EMG). Quels types d'informations sur la fonction neuromusculaire des muscles sollicités obtient-on à partir de l'estimation de l'amplitude du signal? Donnez 3 intérêts majeurs que cela peut apporter dans l'étude d'un mouvement sportif. (3 points)
- 4) La sollicitation de la filière anaérobie au cours d'un exercice de longue durée (type course à pieds de 10km) peut engendrer de la fatigue. Après avoir donné une définition de la fatigue, expliquez en quoi l'accumulation d'acide lactique peut constituer un obstacle au maintien de l'intensité d'exercice. (2 points)
- 5) Citez et expliquez brièvement le modèle du gouverneur central et comment il considère le phénomène de fatigue (2 points)

Exercices (/8) :

Exercice 1 (4 points)



Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la force d'extension du genou au cours d'un exercice fatigant de longue durée.

- Que se passera-t-il si l'on émet une neurostimulation électrique du nerf fémoral à l'instant t_{90} ? Représentez alors le décours de la force à partir de t_{90} . (sur votre copie)
- Quel type de fatigue est illustré ici ?
- Le niveau de force maximal développé en début de test pourra-t-il être restitué entièrement par cette stimulation électrique ? Pourquoi ?
- Expliquez les origines possibles du phénomène de fatigue observé dans la question b) puis dans la question c)

Exercice 2 (4 points)

Les modalités d'entraînement ont une influence sur les gains de force obtenus chez l'enfant. A partir des graphiques ci-dessous mettez en évidence les conseils pratiques à retenir concernant l'influence du type d'entraînement et l'influence de la fréquence des entraînements ?

Y a-t-il des différences selon que l'on considère les membres supérieurs ou les membres inférieurs ?

Légende :

LoRep = groupe s'entraînant avec des charges plus lourdes et moins de répétitions: 6-8 RM

Hi-Rep = groupe s'entraînant avec des charges moins lourdes et plus de répétitions: 13-15 RM

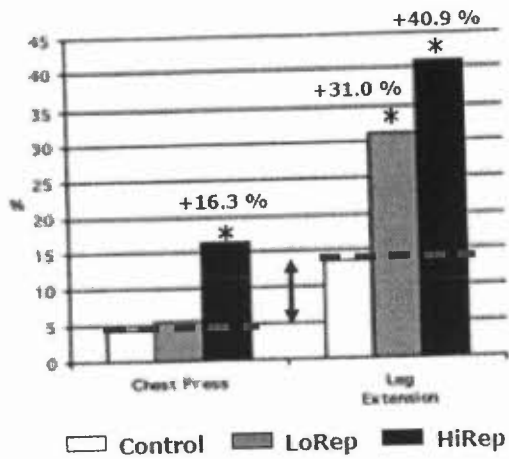


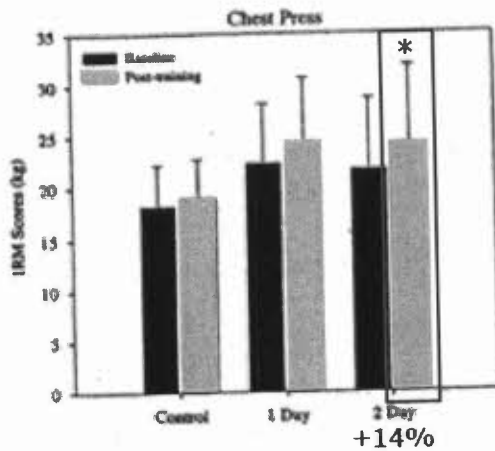
TABLE 3. Results for the Chest Press and Leg Extension Muscular Endurance Tests Posttraining

Variable	Group	Repetitions With Pretraining 1 RM
Chest press	Control	1.7 ± 1.1
	LoRep	3.1 ± 2.5
	HiRep	5.2 ± 3.6*
Leg extension	Control	3.7 ± 1.6
	LoRep	8.7 ± 2.9*
	HiRep	13.1 ± 6.2*†

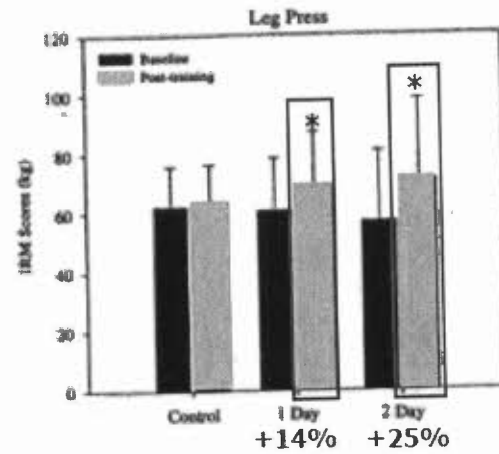
Data are presented as the mean ± SD. *† indicates significantly different ($P < .05$) from control or LoRep only, respectively. LoRep indicates low repetition-heavy load exercise group; HiRep, high repetition-moderate load exercise group.

1x[6-8RM] vs 1x[13-15RM]
2x/sem ; 8 sem

(Faigenbaum et al., 1999)



1x[10-15RM] ; 1x vs 2x /sem



(Faigenbaum et al. 2002)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

2^{ème} semestre, 1^{ère} session

Année d'études : 2^{ème} année
Enseignant responsable : *Véronique Thomas-Ollivier*

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UEC T442C-- : Pré-professionnalisation "ES"
EC T444ES2 : Suivi psychologique et préparation mentale

Montrez quels peuvent être les bénéfices de l'utilisation de l'imagerie mentale dans le cadre de l'apprentissage de sportifs débutants et de l'entraînement de sportifs de haut niveau (vous illustrerez votre propos en vous basant sur les travaux expérimentaux étudiés en TD)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1ère session – 2ème semestre

Année d'études : Licence 2 EM
Enseignants responsables: J-Luc Bodin, Florence
Baldet, Joëlle Le Nuz.

Durée de l'épreuve : 2h.
Aucun document.

**UEC T44C Pré-professionnalisation « EM »-
EC T446EM3 Méthodologie de l'enseignement**

Les deux parties du sujet doivent être traitées.
La qualité de la rédaction, de la présentation et le respect de l'orthographe seront pris en compte dans l'évaluation. (Jusqu'à -2 pts)

Partie 1 : (10 pts) Questions portant sur le CM.

- a) Présentez et expliquez ce que F.V. Tochon appelle la « dimension synchronique de l'enseignement/apprentissage ».
Précisez en quoi elle ne représente qu'un aspect du « double agenda » de tout enseignant. (2 pts)
- b) Qu'est ce qu'un critère de réalisation ? Quel est son rôle ? (3 pts)
Donnez 2 exemples précis, concernant deux APSA différentes.
- c) Quelles sont, selon J.A. Méard et S. Bertone, (Dossier EPS 38) les priorités sous-jacentes constitutives de l'action des enseignants ? (2 pts)
Vous donnerez des exemples précis, issus de votre stage, des aspects concrets que prennent ces priorités.
- d) Définition de la notion de projet selon G. Mialaret (1979). (1 pt)
- e) Expliquez ce que sont les connaissances déclaratives et les connaissances procédurales ?
Vous donnerez au moins deux exemples concrets dans le domaine de l'EPS, concernant deux APSA différentes. (2pts)

Partie 2 : (10 pts) Questions portant sur les lectures obligatoires.

Question 1 (5pts) : « L'éducation apparaît comme un rapport d'autorité ».

Expliquez la position d'Olivier Reboul et présentez ce que sont pour cet auteur, les différentes figures de l'autorité.

Question 2 (5pts) : « Le sujet est orienté par la tâche, le formateur par l'obstacle »

Présentez et expliquez la position de Philippe Meirieu sur ce sujet, vous présenterez également ce que représente pour lui la notion d'obstacle.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : L2 (pré-pro EM)
Enseignants responsables : Lionel Helvig, Julien Salliot

Durée de l'épreuve : 2h
Documents autorisés : aucun

UE T444C-- : Pré-professionnalisation « EM »
EC T444C1- : APS et Histoire de l'EP de 1880 à 1945

Sujet : Argumentez les deux affirmations suivantes en vous appuyant, pour chacune, sur des preuves tangibles issues du CM, des textes étudiés en TD, des archives étudiées à l'exposition, de lectures personnelles ainsi que des quatre documents joints au sujet. Les deux affirmations sont à argumenter séparément, dans l'ordre que vous souhaitez.

1) Affirmation n°1 (10 pts) :

« Le sport n'a pas sa place dans l'Ecole de la III^e République en raison d'une incompatibilité pédagogique. »

2) Affirmation n°2 (10 pts) :

« De 1880 à 1945, les méthodes d'éducation physique scolaire sont marquées par l'enjeu de construire une jeunesse française en bonne santé. »

Toute méthode pédagogique ayant des rapports avec l'hygiène scolaire ne doit être appliquée dans l'enseignement qu'après adoption et autorisation du Conseil supérieur d'Hygiène publique. La gymnastique d'application doit être subordonnée à la gymnastique de formation dont elle est tributaire, de même que le goût des élèves doit être subordonné au degré de leur force physique. Les exhibitions doivent être supprimées en éducation physique ; les démonstrations seules, telles que les lendits dans l'enseignement public, doivent être maintenues pour provoquer l'émulation saine, et non le goût de la parade.

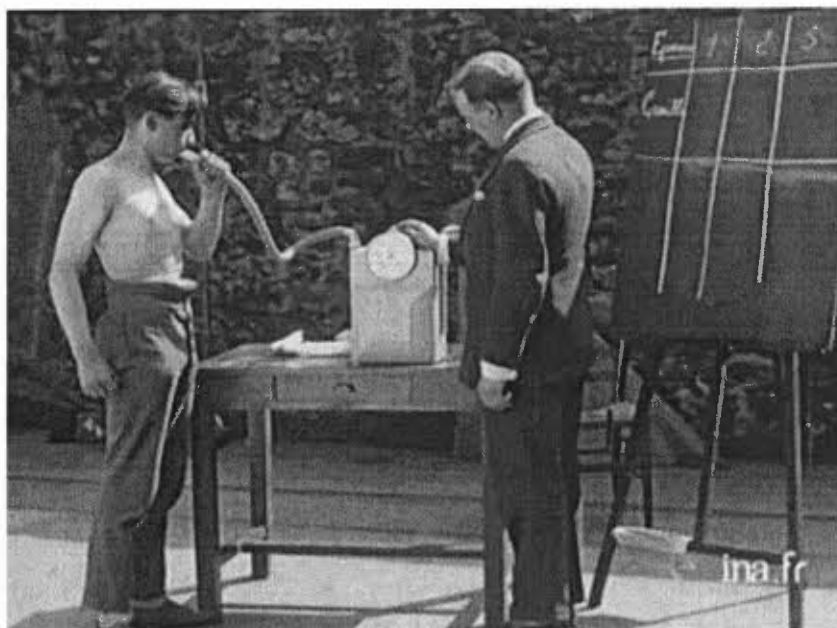
La matinée doit être réservée au cerveau et l'après-midi aux poumons, dans les programmes scolaires. Les sports doivent être exclus au bénéfice des jeux éducatifs et des exercices sportifs ou sports atténués. Une large place doit être faite aux exercices physiques, les maîtres doivent s'associer directement aux jeux.

Document 1 : extrait de P. TISSIE, *L'éducation physique et la race*, 1919

Dans la seconde partie de ce manuel, la Commission a dressé une liste des jeux qui lui ont paru les plus propres à intéresser les élèves et, parmi ces jeux, elle a, pour des raisons qu'on devinera sans peine, accordé la préférence à nos jeux nationaux. Elle ne pouvait entreprendre de décrire tous ces jeux et de tracer pour chacun d'eux des règles qui varient d'ailleurs d'une région à l'autre. Elle a dû se borner à donner une nomenclature des jeux les plus répandus, réservant les descriptions pour ceux qui, parmi les moins connus, lui ont paru mériter d'être introduits dans nos écoles. Cette nomenclature est sans doute incomplète ; elle est assez longue cependant pour que maîtres et élèves n'aient que l'embarras du choix.

Enfin comme la gymnastique de développement et d'application, comme les exercices de sport et les jeux libres peuvent cesser d'être un profit pour devenir un danger, s'ils ne sont entourés de précautions et si le maître qui les enseigne n'est pas renseigné lui-même sur les règles d'hygiène qu'il convient d'observer avant, pendant et après la leçon, la Commission a réuni un certain nombre de recommandations et de conseils pratiques fondés sur la physiologie, dont elle a fait un chapitre à part, et qu'elle a placés en tête de son travail.

Document 2 : extrait de l'avant-propos du *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires* de 1891



Document 3 :

Scène de mesure de
la capacité vitale.

Extrait du film
La Machine Humaine, (1930)



COLLÈGE DE JEUNES FILLES - VALENCIENNES (Nord) — Préau

Document 4 :

Leçon d'EP au
collège de jeunes filles.

(Valenciennes, vers 1910)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2ème année*
Enseignant responsable : *B. Huet*

Durée de l'épreuve : *1h*
Documents autorisés : *aucun*

UE T444C-- : pré-professionnalisation « EM »
EC T444C2- : APS de spécialisation – Volley-Ball / Kin-ball

Vous traiterez les trois questions.

Question n°1 (sur 4 points) :

Quels sont les éléments des règlements de Volley-ball et de Kin-ball qui peuvent étayer l'idée que ces deux activités sportives ont des points communs ?

Question n°2 (sur 6 points) :

Quels sont les problèmes typiques que rencontrent des élèves débutants en volley-ball scolaire ?
Quelles acquisitions vous semblent prioritaires pour ces élèves ?

Question n°3 (sur 10 points) :

Votre réponse peut porter sur l'activité Volley-ball ou Kin-ball.

1. Formulez un constat relatif à une difficulté rencontrée par un joueur ou une équipe dans le jeu.
2. Précisez l'axe de transformation prioritaire que vous souhaitez pour le (les) joueur(s), et justifiez votre choix.
3. Présentez un dispositif d'apprentissage pour contribuer au développement de cette transformation prioritaire (vous pouvez vous aider de schémas).
4. Précisez ce que les élèves doivent apprendre pour réussir dans ce dispositif d'apprentissage (en termes de connaissances, capacités ou attitudes).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2012/2013

1^{ère} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Licence 2
Enseignant responsable : Lionel Helvig

Durée de l'épreuve : 1h
Documents autorisés : aucun

UEF T444C : Pré-professionnalisation EM
EC T444C2 : APS de spécialisation - Basket-ball / Ultimate

Question 1 : 6 points

Après avoir précisé les différences fondamentales entre les règlements respectifs de l'ultimate et du basketball, vous en présenterez les conséquences sur l'activité du joueur et le fonctionnement collectif de l'équipe.

Question 2 : 8 points

En vous appuyant sur votre connaissance des textes de la discipline EPS, vous préciserez les acquisitions qui pourraient être visées dans un cycle commun Basket-ball/Ultimate

- avec des élèves de sixième

- avec des élèves de seconde ayant pratiqué deux cycles de sports collectifs au collège

Vous veillerez à distinguer les acquisitions sur les registres intentionnel, décisionnel et moteur.

Question 3 : 6 points

L'utilisation en milieu scolaire de la forme dérivée de l'ultimate testée en TP vous paraît-elle possible et souhaitable ?

Vous justifierez votre réponse.